



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 34
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET		Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Céline TONOT	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Guillaume RUET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Léo LACHAMBRE	

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur Frédéric GOULIER pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Adrien GUENE	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Modernisation de l'éclairage public réalisée en 2025 - Certificats d'économies d'énergie valorisés par Dijon Métropole - Reversement partiel à la Ville de Dijon

Par délibération du 20 juin 2024, le Bureau métropolitain avait autorisé Monsieur le Président à valoriser les certificats d'économie d'énergie liés aux importants travaux de modernisation de l'éclairage public réalisés à partir de 2018 dans le cadre du marché de conception-réalisation-exploitation-maintenance (CREM) relatif à la gestion centralisée de l'espace public (OnDijon).

Il avait également approuvé la conclusion d'une convention avec la société Certinergy en vue de permettre cette valorisation.

Dans le prolongement de ces décisions, les formalités requises avaient été engagées dès 2024 auprès du Pôle national des certificats d'économie d'énergie (PNCEE) pour les investissements réalisés entre 2018 et 2024 en matière de modernisation de l'éclairage public.

Ces démarches avaient d'ores et déjà permis à la métropole de valoriser des CEE, à hauteur de 5 152 424,26 €, encaissés en 2025, dont 346 688,42 € reversés à la Ville de Dijon.

A cet égard, il convient de rappeler que Dijon métropole, dans un objectif d'efficacité administrative, avait procédé au dépôt d'un dossier unique auprès du PNCEE incluant, non seulement les investissements réalisés sur l'éclairage public de compétence métropolitaine, mais également ceux réalisés sur les points lumineux communaux de la Ville de Dijon entre 2018 et 2024 dans le cadre des prestations forfaitaires du contrat OnDijon.

Dans le prolongement de cette organisation, et selon un procédé identique, Dijon métropole a déposé, en 2025, un nouveau dossier auprès du PNCEE pour ce qui concerne les investissements de modernisation de l'éclairage public réalisés cette même année.

Cette démarche a permis à Dijon Métropole de valoriser des CEE, à hauteur de 1 446 648,35 €, au titre des points lumineux métropolitains et dijonnais traités en 2025.

Il convient donc désormais d'approuver les modalités de répartition de cette somme entre Dijon métropole et la Ville de Dijon.

Pour ce faire, le contrat (marché public) de conception-réalisation-exploitation-maintenance de gestion centralisée/connectée de l'espace public¹, conclu avec le groupement Bouygues-Citelum et modifié par avenants successifs², prévoit, pour ce qui concerne les forfaits d'investissements de modernisation de l'éclairage public, une répartition précise, année par année, des prestations entre la métropole et la commune.

Pour l'année 2025, cette répartition est la suivante :

Année	Part Dijon Métropole ³	Part Ville de Dijon ⁴
2025	91,70%	8,30%

Les économies d'énergie étant directement liées aux investissements réalisés pour mettre en place des luminaires LED équipés d'un système de télégestion, il est donc proposé de retenir cette clef de répartition pour déterminer le montant à reverser par Dijon métropole à la Ville de Dijon.

Le tableau ci-après récapitule le montant des CEE valorisés par la métropole pour les investissements réalisés en 2025, ainsi que leur ventilation entre cette dernière et la commune après application des pourcentages susvisés.

Année	Part	Part	CEE encaissés	Dont part	Dont part
-------	------	------	---------------	-----------	-----------

1 Marchés publics référencés n° 2017-255FM pour Dijon Métropole et n°2017-351FM pour la Ville de Dijon.

2 Le dernier avenant en date, référencé n°11, a été notifié le 21 mai 2025.

3 Part des investissements de modernisation de l'éclairage public de compétence métropolitaine.

4 Part des investissements de modernisation de l'éclairage public demeuré de compétence communale (éclairage des espaces verts, des espaces publics communaux résiduels etc.).

	Dijon Métropole (A)	Ville de Dijon (B)	par la métropole (C)	conservée par la métropole = (A) * (C)	à reverser à la Ville de Dijon = (B) * (C)
2025	91,70%	8,30%	1 446 648,35 €	1 326 576,54 €	120 071,81 €

Il est ainsi proposé, sur la base des éléments ci-dessus, d'approuver le reversement à la Ville de Dijon, à hauteur de 120 071,81 €, des certificats d'économie d'énergie afférents aux investissements, réalisés en 2025, de modernisation de l'éclairage public demeuré de compétence communale.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les modalités de répartition, entre la Ville de Dijon et Dijon Métropole, des certificats d'économie d'énergie valorisés par cette dernière dans le cadre des investissements de modernisation de l'éclairage public réalisés en 2025, pour un total de 1 446 648,35 €, à savoir :
 - 1 326 576,54 € de certificats d'économie d'énergie au titre des investissements de modernisation de l'éclairage public de compétence métropolitaine effectués par Dijon Métropole ;
 - 120 071,81 € de certificats d'économie d'énergie au titre des investissements de compétence communale réalisés par la Ville de Dijon ;
- **de préciser** que le reversement à la Ville de Dijon de la somme susvisée, soit 120 071,81 €, sera effectué au plus tard le 31 juillet 2026 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN POUR : 39 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)